

Communauté de Communes
Des Bertranges à la Nièvre
2, rue Masson
58130 GUERIGNY
Tél. : 03 86 60 99 70
Fax : 03 86 60 99 71

Séance du 15 juin 2011

L'an deux mil onze, le mercredi quinze juin à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Parigny-les-Vaux, sous la présidence de Martine VANDELLE, Présidente.

18 Membres présents : J.P.APERS- B. BERNADOTTE- J.C.BONNET- J.CAILLOT- J.P.CHATEAU- A. DEMARES- E.GUYOT- H.JUDAS- G.LANTIER- N.LEBAS- A.LEONARD- C.LOBRIAUT- S.MARC- C.MEVEL- R.PASQUET- M.PASSE- S.SEILER- M. VANDELLE.

8 Absents excusés : A.ADOUE
D.CHALENCON pouvoir donné à J.C.BONNET
M.CHARMANT
J.P.GATEAU
D.GOBET pouvoir donné à H.JUDAS
C.MAGNIEN pouvoir donné à C.LOBRIAUT
J.ROPITEAU
A.VAILLANT pouvoir donné à M.VANDELLE

Secrétaire de séance : C.LOBRIAUT

La séance est ouverte à 19h10

L'Ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire
2. Durée d'amortissement des biens communautaires
3. Projet de schéma de coopération intercommunale
4. Relance du marché d'assistance de maîtrise d'œuvre et du marché de travaux de voiries
 5. Contrat de territoire 2011-2014
 6. Renouvellement de contrat du Technicien du SPANC
 7. Décisions modificatives
 8. Questions diverses

Madame la Présidente demande la suppression du Point n°5 « Contrat de territoire 2011-2014 » : les commissions vont se réunir afin de définir clairement des « Fiches Actions » avec identification et déclinaison des actions pour le projet de territoire 2011-2014. La demande est acceptée.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 AVRIL 2011

Sans remarque de la part du Conseil communautaire, le compte-rendu de la séance du 27 avril 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) DURÉE D'AMORTISSEMENT DES BIENS COMMUNAUTAIRES

Après avoir rappelé que la Communauté de Communes, comme toute collectivité territoriale de plus de 3500 habitants, doit voter la durée d'amortissement des biens et en concertation avec le Receveur Principal de la Trésorerie de Guérigny, Madame la Présidente propose de voter une durée d'amortissement telle que présentée dans le tableau ci-dessous en fonction de la nature des biens et de leur imputation budgétaire:

Compte budgétaire	Désignation du compte	Durée d'amortissement linéaire
205	Concessions, droits similaires, brevets, licences...	3 ans
2088	Autres immobilisations corporelles	3 ans
21578	Installation, autre matériel et outillage de voirie	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	10 ans
2183	Immobilisations corporelles, matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
2184	Immobilisations corporelles, mobilier	10 ans
Cas particuliers	Réfrigérateur	3 ans
	Bouilloire/cafétière	1 an

Approuvé à l'unanimité : *Délibération n°2011-021*

3) PROJET DE SCHÉMA DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Madame la Présidente rappelle que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été transmis par l'Etat, conformément à l'article L 5210-1-1 du code général des collectivités territoriales, cette transmission visant à recueillir l'avis des conseils municipaux ou des organes délibérants qui doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de sa réception.

Après un large débat qui porte sur les aspects d'une proposition de fusion avec la Communauté de Communes du « Bon Pays », avec comme éléments de réflexion et d'interrogation :

- Le délai trop court accordé aux organes délibérants
- Les aspects de la fiscalité différents : Taxe Professionnelle Unifiée (TPU) pour la Communauté de Communes du « Bon Pays »
- Les aspects démographiques : le « Bon Pays » représente 14% du territoire intercommunal

A l'unanimité, les élus du Conseil Communautaire, favorables à une intercommunalité réfléchie, émettent un avis non défavorable au principe de fusion des Communautés de Communes du « Bon Pays » et « des Bertranges à la Nièvre », mais compte tenu des éléments essentiellement financiers à la disposition du Conseil communautaire, connus ce jour, s'opposent à la proposition de fusion des Communautés de Communes des « Bertranges à Nièvre » et du « Bon Pays » : ***Délibération n°2011-022***

4) RELANCE DU MARCHÉ D'ASSISTANCE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE

Madame VANDELLE rappelle que le marché de travaux de voirie 2010-2011-2012 a été annulé mettant fin à la prestation de service de l'Entreprise SAFÈGE.

Elle demande à l'Assemblée l'autorisation de:

- lancer une procédure de marché pour la désignation d'une entreprise « Assistant Maîtrise d'Œuvre »
- lancer la procédure de marché pour la réalisation des travaux de voirie de la Communauté de Communes avec l'entreprise « Assistant Maître d'œuvre » qui sera désignée.

Approuvé à l'unanimité : ***Délibération n°2011-023 et Délibération n°2011-026***

5) RENOUVELLEMENT DE CONTRAT : TECHNICIEN DU SPANC

Le contrat de Benjamin ROUSSEAU, Technicien du SPANC, est prolongé pour une durée de 1 an sur les mêmes bases que le précédent.

Approuvé à l'unanimité : ***Délibération n°2011-024***

6) DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

- **Décision modificative n°001 : Ouverture de crédits (Convention CSI)**

Madame Martine VANDELLE informe l'assemblée que, pour effectuer le paiement des avances versées par la CAF sur le compte de trésorerie de la CCBN et destinataires du

CSI, des écritures comptables sont nécessaires et qu'il y a lieu d'effectuer l'ouverture de crédits en dépenses et en recettes suivante:

COMPTE DEPENSES : Ouverture de crédits

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
12	6558			<i>Autres contributions obligatoires</i>	64 379.00

COMPTE RECETTES : Ouverture de crédits

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
74	7478			<i>Participations – Autres organismes</i>	64 379.00

➤ **Décision modificative n°002 : Ouverture de crédits / Transfert de crédits (Projet piste d'initiation au BMX)**

Madame la Présidente informe les Conseillers que la réalisation du projet Piste d'initiation au BMX, nécessitant du personnel communal ou bénévole, entre dans le cadre de travaux de régie imputables en section de fonctionnement en cours de réalisation, puis imputables en section d'investissement avec possibilité de récupération du FCTVA à la fin des travaux.

Elle propose aux Conseillers l'ouverture de crédits en dépenses et recettes suivante :

COMPTE DEPENSES : Ouverture de crédits

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	6068	47		<i>Autres fournitures</i>	7400.00
	6132	47		<i>Locations immobilières</i>	700.00

COMPTE RECETTES : Ouverture de crédits

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
042	722	47		<i>Immobilisations corporelles</i>	8100.00

Et le transfert de crédits suite à la mise à disposition du bien communal à la Communauté de Communes :

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
040	2317	47		<i>Immobilisations corporelles reçues au titre de mise à disposition</i>	35 000.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2312	47		Immobilisations corporelles - Terrain	35 000.00

Décisions modificatives n°001 et 002 adoptées à l'unanimité : ***Délibération n°2011-025***

7) QUESTIONS DIVERSES

- Location par la CCBN des locaux du RASED appartenant à la Ville de Guérigny : en attendant la proposition de Guérigny, le Conseil émet un avis de principe favorable pour la location d'une pièce de 8,27 m² (bureau) sur les locaux RASED par la Communauté de Communes.
- Commission « Tourisme - Développement économique » : Suite au désistement de Colette HUSSON, le recrutement d'un nouvel « Animateur local en milieu rural » a été lancé. Mademoiselle Oriane PERRIN est recrutée en qualité d'« Animatrice local du Point d'Informations Touristiques » du 20/06/2011 au 17/09/2011.
- Indemnités des Vice-Présidents : l'ensemble des élus renonce aux indemnités.
- Salle des arts martiaux : Intervention de M.DEMARES concernant le nettoyage des vitres de la Salle des Arts Martiaux. Des devis seront demandés à Alliance Propreté Services et examinés.
- Bâtiment ZA : les négociations sont en cours.

La séance est levée à 20 H 15.